

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 31 (1943)

Heft: 642

Artikel: Une résolution de l'Assemblée de Thounes sur la nationalité de la femme mariée

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-264904>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

IN MEMORIAM

Le pasteur F. Rudolf

C'est avec beaucoup de regrets que nous avons appris le décès, à l'âge de 61 ans seulement, du pasteur Rudolf, de Zurich, le fondateur, le secrétaire général et l'animateur de la Ligue nationale contre l'eau-de-vie. Bien souvent nous avons eu, les unes ou les autres féministes, l'occasion de le rencontrer dans des Assemblées ou des Comités, et d'apprécier, avec sa documentation si sûre, sa compréhension large, sa vision claire, sa conception à la fois si personnelle et si juste de la tâche à accomplir. Nous nous souvenons notamment du vif intérêt qu'il éveilla lors de l'Assemblée du Cartel Romand H. S. M. qui suivit la votation fédérale sur la fameuse *Reval*, en décrivant la mentalité rencontrée par lui chez les paysans des cantons de la Suisse centrale, et en démontrant que la campagne lancée par eux n'avait pas été tant une bataille pour le schnaps qu'une révolte contre la centralisation, contre l'étatisme, la surveillance et la domination des autorités fédérales, et qu'il y avait là, pour ces mêmes autorités, comme pour tous les antialcooliques qui avaient combattu la « *Reval* » un danger moral dont tenir compte. Et là était vraiment bien le caractère de Rudolf, qui, parfois, comme l'avoue franchement de Dr. Herod dans l'*Abstinence*, agaçait les abstinentes de stricte observance, en employant d'autres méthodes qu'eux, en lançant des suggestions hardies, en travaillant sans relâche à leur application, et en atteignant ainsi, à force de persévérance, d'intelligence et de compréhension, au succès.

On nous demandera s'il était féministe? et nous avouons ne pas le savoir, bien qu'il nous paraisse difficile qu'un homme de sa valeur intellectuelle et morale n'eût pas reconnu depuis longtemps de quelles forces se privent les nations qui tiennent les femmes à l'écart de la chose publique. N'était-il pas d'ailleurs le frère de Mme Zollinger-Rudolf, qui a occupé une place en vue dans l'Association suisse des femmes universitaires à ses débuts? et n'a-t-il pas participé

à certaines de nos Assemblées, à celle de l'Alliance de Sociétés féminines à Winterthour en 1939 notamment, au cours de laquelle une discussion très chaude s'était engagée à propos de la mise en réserve par la Confédération de 120.000 kg. de sucre pour les viticulteurs, et d'un chiffre encore supérieur de tonnes d'orge pour les brasseurs? C'est que c'était là une des questions qui le touchait directement, lui, dont l'effort, en ces dernières années de guerre, avait surtout tendu à lutter contre le gaspillage des denrées alimentaires dans les industries de l'alcool, lui encore, qui a tant fait en Suisse romande tout spécialement pour l'essor du cidre doux et la préparation des concentrés de jus de fruits.

A sa famille, comme à tous ses collaborateurs à travers la Suisse qui le pleurent, privés qu'ils sont maintenant d'un de leurs chefs les meilleurs et les plus influents, toute notre sympathie et tous nos regrets.

Miss Nina Boyle

Nous recevons de Londres la nouvelle du décès, survenu à la fin de ce printemps, d'une des vaillantes pionnières de notre mouvement, qu'il nous fut donné de rencontrer, soit à nos Congrès internationaux, soit dans son activité suffragiste en Grande-Bretagne: Nina Boyle. « Brillante, amusante, toujours riche en histoires spirituelles, passionnée pour dénoncer tout ce qu'elle estimait faux ou injuste, sa mémoire, écrit l'une de ses anciennes collègues, sera cependant surtout chérie pour sa loyauté à toute épreuve et pour son affection fidèle à tous ses amis ».

Arrivée d'Afrique du Sud en Angleterre, Nina Boyle se joignit immédiatement à l'activité des suffragettes qui battait alors son plein: n'a-t-on pas cité son nom lorsque, menacée d'expulsion de la galerie des femmes de la Chambre des Communes (cette fameuse galerie grillée qui joua un rôle si important dans toutes les campagnes féministes et où l'on n'en entra, en 1914, qu'en signant une déclaration par laquelle on s'engageait à s'abstenir de toute manifestation!) elle s'y attacha par deux chaînes, gênant ainsi beaucoup les huissiers dans leur tâche! Elle fut de celles qui participèrent à d'innombrables con-

têtes, et à de non moins innombrables meetings, tant au travers du pays que dans les places publiques comme Trafalgar Square... L'autre guerre arrêta net, comme on le sait, toute cette activité, et ainsi que beaucoup d'autres militantes, Miss Boyle partit pour la Macédoine où les Sociétés féministes écossaises avaient organisé un hôpital supérieurement équipé et dirigé, qui rendit les plus grands services. Puis, la paix revenue, elle s'occupa de l'œuvre de secours aux enfants contre la famine qui sévissait en Russie, et à son retour à Londres reprit une activité — non plus suffragiste, puisque le droit de vote avait été concédé aux femmes, mais féministe. On lui doit l'organisation des premiers corps de police féminine, l'admission des femmes aux tribunaux de police, admission dont l'accès des femmes dans le jury devint la conséquence toute naturelle, et enfin une propagande incessante pour éveiller l'opinion publique contre la traite et la vente des femmes, telle que certains pays la pratiquent, hélas! encore.

« Elle était, écrit notre confrère *Women's Bulletin*, auquel nous empruntons ces détails, foncièrement généreuse et altruiste. Jamais par exemple, elle n'aurait eu l'idée de réclamer si des suggestions lancées par elle étaient reprises et accaparées par d'autres, si bien que l'on ne se doutait pas toujours du nombre de projets nés dans son cerveau remarquablement fécond. Et d'autre part, les œuvres qu'elle avait créées lui restaient toujours chères, et elle y travailla jusqu'à la fin. Bien que son activité eût été ralentie depuis 1936 par une infirmité suite de chute, elle participa encore au « Jubilé d'Argent » (célébration de l'anniversaire des 25 ans du suffrage féminin, *Red.*), et ainsi, moins d'un mois avant sa mort, parla encore, soit au lunch officiel, soit à la réception qui suivit, offerte en son honneur, avec ardeur et entraînement, entourée du respect et de l'affection générale. Ce fut une vaillante amie, une fidèle camarade, et dont la vie si riche reste en souvenir à toutes ».

Heureuses celles dont on peut parler ainsi, et hommage auquel nous tenons à nous joindre avec reconnaissance.

E. Gb.

divorcée et susceptible de se remarier dans l'un des pays et encore liée à son époux par le lien du mariage dans l'autre! — Il n'en est pas de même pour la séparation de corps. En effet la femme séparée reste extérieurement sous les effets du mariage; dans aucun cas elle ne peut se remarier; et de ce fait, il sera moins important que sa condition soit indifférente partout. Le Tribunal s'est donc prononcé en 1941 en faveur d'une séparation possible en Suisse, sans que la preuve soit donnée de la reconnaissance du for suisse par le pays de l'époux. Forte de cette séparation, l'épouse pouvait réintégrer la nationalité suisse, puis introduire une instance

en divorce selon la législation suisse. Ce détour par la séparation la conduisait donc à la réintégration au divorce en tant que Suisse, et lui permettait, cas échéant, de se remarier.

En 1943, le Tribunal Fédéral a considéré à nouveau le problème, et il en est revenu à sa solution primitive, soit d'appliquer à la séparation de corps les règles qui régissent le di-

Une résolution de l'Assemblée de Thoune sur la nationalité de la femme mariée

Les auditeurs, tant masculins que féminins, de la conférence sur la nationalité de la femme suisse qui épouse un étranger, faite à l'Assemblée générale de Thoune de l'Association suisse pour le Suffrage féminin, estimant que l'usage actuel consacré par l'arrêté du Conseil fédéral du 11 novembre 1941, suivant lequel la femme née suisse perd nécessairement sa nationalité d'origine, dès qu'il lui est possible d'obtenir la nationalité de son mari, entraîne pour un grand nombre de fem-

mes de graves inconvénients spécialement lorsque les deux époux habitent la Suisse, l'Assemblée émet par conséquent le vœu que cet usage ne soit pas incorporé dans la législation ordinaire, mais qu'au contraire il soit modifié et atténué dans ses conséquences.

Avant tout, la femme suisse qui épouse un étranger doit avoir le droit de choisir entre sa nationalité et celle de son mari, dans tous les cas où le pays d'origine de son mari ne lui accorde sa nationalité que lorsqu'elle en fait la demande.

L'Assemblée demande qu'à l'avenir la Suisse qui épouse un étranger n'ait pas une situation plus mauvaise que les citoyens suisses ou les femmes célibataires qui acquièrent une nationalité étrangère.

HOTEL COMTE
VEVEY - LA TOUR
Confort - Belle situation - Jardin



Publications reçues

Pages suisses (Kundig, Genève), le N° 060. Cahier N° 13: Markus FELDMANN, conseiller national: *La situation de la Suisse, face à la quatrième année de guerre.* — Cahier N° 14: Colonel COUCHEPIN: *Le Réduit national.* — Cahier N° 15: P. O. WALZER: *De quelques héros.* — Cahier N° 16: Berthe VULLEMIN: *La Croix-Rouge au travail.*

Il y a dans nos montagnes des équipes d'ouvrier ou, jour après jour, fortifient le pays, aménagent, en vue de la défense tous les lieux où doivent se poster nos soldats. Il y a aussi dans la plaine des équipes d'intellectuels qui, sans se lasser, fortifient notre patrie spirituelle. Parmi eux, il faut compter les rédacteurs des *Pages*

Suisse. Les petits cahiers bleus, déjà familiers, sont comme des pierres qui viennent soutenir tous les points stratégiques exposés de notre patriotisme. Ils expliquent les problèmes actuels, les entreprises qui protègent notre existence, ils donnent les détails techniques et en même temps ils défendent les vérités fondamentales de notre vie suisse, ils enthousiasment.

Le cahier N° 14, sur le *Réduit National* est particulièrement émouvant et réconfortant. Le colonel Couchepin nous fait revivre les mois d'angoisses où nous ne savions plus d'où viendrait le secours. Nous voyions l'armée prête au sacrifice, mais il semblait que ce sacrifice ne pourrait sauver le pays. Puis il décrit le redressement opéré par la nouvelle tactique de défense et la renaissance de la confiance sous l'uniforme militaire et parmi la population civile.

L'histoire du réduit national non seulement nous encourage, mais nous remplit de reconnaissance envers ceux qui concourent ce projet et ceux qui travaillent encore à le perfectionner.

Le conseiller national Markus Feldmann examine, lui, dans un autre cahier, une série de questions qui se posent à nous en cette quatrième année de guerre. Questions qui sont nées des mesures extraordinaires qu'on a dû prendre en Suisse à cause des hostilités, pour protéger la neutralité, pour désarmer les traitres, pour empêcher les conflits sociaux de surgir, etc. Il se demande comment nous devons répondre aux attaques dont nous sommes parfois l'objet dans la presse étrangère, pourquoi nous devons officiellement nous taire sur certains sujets, mais aussi pourquoi nous ayons le droit de parler en d'autres circonstances. Il nous assure que nous n'a-

vous pas à nous excuser d'exister comme certains Suisses croient utile de le faire. Il définit l'attitude que nous devons avoir envers les Suisses qui trahissent le pays, chez nous ou à l'étranger, et nous recommandant, enfin, de ne pas croire que les réglementations auxquelles nous sommes soumis ont résolu les questions qui étaient brûlantes avant la guerre. Plus que jamais, il faut être vigilant et conscient de la gravité de l'heure.

Les quatre héros dont nous entretenons, à son tour M. Walzer ont tous été inspirés par les idées révolutionnaires du XVIII^e siècle et ils ont essayé, sans réussir, de libérer leurs compatriotes des contraintes que faisaient peser sur eux un prince ou un patriciat privilégié: Henzi et Chéniaux, à Berne et à Fribourg se révoltèrent contre un gouvernement aristocratique, Péquignat, dans l'Ajoie contre le prince-évêque, Davel, au Pays de Vaud, contre les baillis bernois.

Aucun n'a réussi, tous sont morts sur l'échafaud. L'auteur de la notice en tire un avertissement au lecteur; il montre que, sans vues politiques précises et sans une organisation minutieuse, tout révolutionnaire court à un échec certain. Il se demande aussi si les hommes dont il vient de conter l'histoire et qui manquaient de qualités exceptionnelles, méritent l'épithète de héros qu'on leur décerne; avec lui, nous inclinons à croire que ce titre est usurpé. Nous permettra-t-on d'ajouter quelque chose à sa moralité? quelque chose qui s'impose à nous après la lecture de cet exposé si vivant et coloré? Toute révolte crée un désordre et des souffrances inutiles, il faut les éviter; mais, pour cela, les avertissements ne suffisent pas: La révolte est la réaction automatique déclenchée par une con-

trainte. La petite porte de secours qui permettait de recouvrer sa liberté par le moyen de la séparation de corps, à la femme suisse, devenue par son mariage ressortissante d'un pays qui ne reconnaît pas le divorce, cette petite porte s'est refermée, pour le moment du moins. Nous regrettons que la solution d'une plus large tolérance ne l'ait pas emporté.

A. L.

Assemblée générale de l'Association suisse pour le Suffrage féminin

(Suite de la 1^{re} page)

Revision des statuts: des propositions très détaillées, mais ne portant guère que sur des points secondaires ou réclamant des mesures qui, depuis vingt ans et plus, font partie de la pratique courante de l'Association, avaient été formulées par l'une des Sections zurichoises. Or d'autres Sections déclarent, les unes le moment mal choisi pour revoir notre charte suffragiste, les autres refusent la discussion immédiate et proposent la nomination d'une Commission spéciale qui pourrait, elle alors, suggérer d'autres modifications. On discute longuement, les révisions de statuts étant fatalement la pierre de touche des Assemblées quelles qu'elles soient, et bon nombre de nos déléguées ayant de la peine à comprendre le système parlementaire qui veut que les amendements soient votés avant les propositions principales... si bien que le résultat des décisions prises n'est pas toujours très clair, et que le Dr. Muret, délégué vaudois, finit par proposer de « reconsidérer » toute la question! Approbation d'une partie de l'Assemblée, vote d'une motion d'ordre, départagée dans son résultat par la présidente, vote à nouveau, et décision finale, mais à une faible majorité, de constituer une Commission chargée de préparer un projet de révision des statuts, composée en partie de membres du Comité, en partie de représentantes des Sections, et à laquelle ces dernières enverront leurs propositions pour cette révision. Et tout le monde de dire « Ouf... » surtout, certainement, la présidente centrale, Mme Vischer-Alioth, pour laquelle la charge de diriger ces débats avait été lourde, et qui fit preuve d'une patience et d'une bonne grâce dont il faut lui savoir gré. Et puis, ces discussions ont eu au moins l'utilité de faire toucher du doigt à chacune la nécessité de ces exercices pratiques, que donnaient autrefois régulièrement nos Cours de Vacances suffragistes, et qui, ayant été supprimés faute de temps, devraient être repris par les Sections. Il y a là pour beaucoup une activité toute trouvée.

Le troisième sujet discuté au cours de

MATURITÉS
BACC. POLY.
LANGUES MODERNES
COMMERCE
ADMINISTRATION
École LEMANIA
LAUSANNE

33 professeurs
méthode approuvée
programmes individuels
gain de temps

trainte, il est donc nécessaire, avant tout, de supprimer, dans les lois, toute contrainte injustifiée; puis, il faut, sans relâche, éduquer les citoyens pour leur apprendre à tolérer les contraintes indispensables à la vie de la collectivité. Ces réflexions sont banales, mais on a souvent négligé de s'en inspirer.

Il ne manque pas de publications sur la Croix-Rouge et les activités diverses et considérables auxquelles elle a donné le jour. Pourtant, la rédaction des *Pages Suisses* a jugé qu'elle devait consacrer un de ses cahiers à cette œuvre qui est, parmi les tâches que nous ont léguées nos prédécesseurs, l'une des plus précieuses.

Notre journal constate avec satisfaction que les *Pages Suisses* qui n'avaient eu, jusqu'alors, que des collaborateurs masculins, ont fait appel, cette fois-ci, à une femme. M^{lle} Berthe Vullemin. Cette dernière a résolu un problème difficile: condenser sur un espace restreint une documentation très abondante, sans tomber dans la nomenclature, ni le style prospectus. Il passe dans ces lignes le grand souffle fraternel qui anima les fondateurs de la Ligue et cette lecture émeut l'âme d'espérance. Oui, depuis qu'elle existe, la Croix-Rouge a procédé à « une véritable mobilisation des consciences »; puisqu'une telle chose a été possible, que ne pourrait-on pas faire dans la société humaine pour l'organiser? — Mais, pour réussir, il faudrait agir dans le même esprit d'abnégation et de charité, il faudrait rendre des services si évidents qu'ils « rallieraient progressivement la plupart des nations, et l'Institution internationale qui dirigerait une telle œuvre ne serait pas discutée ». Ainsi, peut-être, dans